



Syndicat CGT de la ville de Bergerac et de la CAB

Syndicat CGT Ville de Bergerac et Communauté d'Agglomération
Bergeracoise(Territoriaux du Bergeracois)Centre Technique Municipal – Rue
Denis Papin – 24100 Bergerac mail : cgtterritoiauxbergerac@gmail.com

Jean-Marc Guidolin : 06.33.85.17.84 - Camille Borzeix : 06.22.61.38.75

Cahier revendicatif des agents des ALSH de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Rédigé par le syndicat CGT ville de Bergerac et CAB à Bergerac,
voté par les agent-e-s présent-e-s le 19 octobre 2022

- **Effectif :**

Les agent-e-s revendiquent

- La remobilisation de l'ensemble des heures de travail des agent-e-s des ALSH sur les structures ALSH de la CAB (ex : fin de l'envoi des agent-e-s sur d'autres structures comme les crèches, ménage de structures, etc.) et que leurs missions soient cohérent-e-s et en lien avec les cadres d'emploi de la filière animation (ex : lors des TAPS, les missions de l'agent-e ne consistent pas à surveiller une classe ou la cantine).
- Des embauches sur postes existants non-pourvus (ex : mouvement interne d'un agent vers un autre ALSH) et pour des postes supplémentaires, les deux en volume d'heures équivalent temps plein afin de permettre une meilleure efficacité des services :
 - 3 postes à l'ALSH de Toutifaut
 - 1 poste à l'ALSH de La Force
 - 2 postes à l'ALSH de Sigoulès
 - 1 poste à l'ALSH de Cours-de-Pile
- Le remplacement des agent-te-s en arrêt maladie sur de longue période afin d'assurer avec cohérence les missions d'animateur-trice et permettre une meilleure organisation des plannings dans les services ALSH.
- Que la Direction arrête de considérer qu'un-e stagiaire BAFA peut effectuer le même travail qu'un agent titulaire et qu'elle arrête de retirer de l'effectif d'un ALSH un-e agent-e titulaire lorsqu'un-e stagiaire BAFA arrive dans un centre. Un-e stagiaire BAFA est en formation et ne

peut être comptabilisé-e dans l'équipe d'encadrement comme un-e agent-e titulaire opérationnel-le.

- **Agent-e-s en situation d'handicap :**

Les agent-e-s revendiquent

- Que soient respectés les postes adaptés des agent-e-s en situation d'handicap et d'arrêter de les envoyer sur d'autres structures que celle de l'ALSH dont ils ou elles dépendent.

- **Fin de la précarité :**

Les agent-e-s revendiquent

- Que les agent-e-s contractuel-le-s des ALSH soient embauché-e-s sous des contrats de minimum un mois incluant du temps de préparation. La direction de la CAB doit en finir avec les contrats d'une semaine ou d'un jour pour les mercredis, qui sont une source d'angoisse et de précarisation pour ces agent-e-s, et qui est également ressenti par les familles.
- La titularisation des agent-e-s contractuel-le-s sous contrat depuis 2 ans.
- La pérennisation des contrats des agent-e-s techniques, embauché-e-s sous contrat PEC, en charge des missions d'entretien des bâtiments à Toutifaut (espaces verts et ménage), cela afin de garantir leur avenir professionnel et maintenir le bon entretien de la structure.
- La reconduite pour une année supplémentaire du contrat de l'agente contractuelle à l'ALSH de Sigoulès.
- Dans l'attente d'une prochaine revalorisation du point d'indice et au vu de la nécessité de pouvoir faire face à la hausse du coût de la vie, une prime supplémentaire attribuée de :
 - 100 € net pour l'ensemble des animateurs-trices d'ALSH
 - 200 € net pour les adjoint-e-s de direction d'ALSH
 - 300 € net pour les directeurs-trices d'ALSH

- **Considération professionnelle :**

Les agent-e-s revendiquent

- Le respect des qualifications des métiers de la filière animation et que la direction de la CAB arrête de considérer les ALSH comme de simples garderies.
Cela passe par le respect du travail effectué en amont : les projets

éducatifs, d'animation et d'activité, le temps de recherche et de préparation hors des vacances scolaires.

- **Direction des ALSH :**

Les agent-e-s revendiquent

- Que les directeurs-trices retrouvent leurs missions de décisions et d'organisation des ALSH.
Ils et elles revendiquent de retrouver une réelle gestion humaine de leurs services en organisant les plannings, en participant au recrutement des saisonniers, etc. et ne pas être simplement là pour surveiller si les agents font leurs heures ou subir les décisions prises sans aucune concertation avec elles et eux par la direction.
Ils et elles revendiquent d'être partie prenante dans l'arbitrage budgétaire.
- Un retour de cohérence et de confiance dans le fonctionnement de la communication et dans l'organisation des réunions entre les directeurs-trices des ALSH et la direction de la CAB (ordre du jour, même niveau d'informations, etc.)
- De considérer les adjoint-e-s à la direction des ALSH de la même manière que les directeurs-trices pendant toute l'année. Ils et elles assument très souvent les responsabilités sans compensation financière supplémentaire pour les périodes travaillées de remplacement hors-vacances scolaires.

- **Formation professionnelle :**

Les agent-e-s revendiquent

- L'autorisation de partir en formation pendant la période des vacances scolaires et les mercredis.
- La transparence sur les choix de validation des formations.
- Garantir la possibilité de suivre une formation dans son intégralité.

- **Locaux et bus :**

Les agent-e-s revendiquent

- Que la direction de la CAB acte officiellement et de manière transparente les travaux de réhabilitation des locaux pour les ALSH de Toutifaut, Prignonrieux et la Force.

- Qu'une solution soit trouvée pour le problème de température à l'ALSH de Sigoulès. Il fait beaucoup trop chaud en été.
- L'achat d'un minibus de 9 places par structure pour permettre une meilleure autonomie.
- **Communication des ALSH :**
Les agent-e-s revendiquent
 - De reprendre la main sur la conception des plaquettes de communication de chaque ALSH
- **Tickets restaurant :**
Les agent-e-s revendiquent
 - Le maintien des tickets restaurant sur les journées où ils sont à la cantine comme auparavant puisqu'il s'agit d'un temps de travail sur une journée continue et que beaucoup d'entre elles et eux amènent leur propre repas sur place.

L'ensemble des agent-e-s des accueils de loisirs demandent une réponse à leurs revendications avant le 15 novembre 2022. En l'absence de celle-ci, ils et elles se verront dans l'obligation d'organiser un mouvement de protestation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Camille Borzeix,
la secrétaire adjointe
Pour le syndicat